



REUNION DE BUREAU

CRTE/CRE CVL

LUNDI 7 DECEMBRE 2015



-Procès verbal-

Étaient présents :

Madame Josiane GOURDY

Messieurs Pascal DEBOUDT, Claude COTTET, François PIQUEMAL, Jean-François de MIEULLE

Étaient excusées : Mesdames Valérie GIRAUDEAU, Sophie GAUTHIER, Anne Sophie RIGUET

Permanent du CRECVL : Clément MILLET

L'ordre du jour est :

1. Approbation du précédent procès verbal datant du 22/10/2015
2. Positionnement du CRECVL sur la permanence d'un salarié au CERC
3. Questions diverses.

La réunion est ouverte à 10h00

Pascal DEBOUDT ouvre cette réunion en précisant que l'ordre du jour sera exclusivement consacré au Conseil Equin de la Région Centre Val de Loire.

1. Approbation du précédent procès verbal datant du 22/10/2015

Le procès verbal de la réunion de bureau datant du 20 août 2015 est lu par le Président.

Le procès verbal de la réunion de bureau datant du 20 août 2015 est approuvé à l'unanimité par les membres du bureau.

2. Positionnement du CRECVL sur la permanence d'un salarié au CERC

Il est précisé que cette réunion de bureau a été convoquée suite à réception par François PIQUEMAL, Vice-Président du CERC, d'un courrier envoyé par Sylvie NAVARO concernant sa situation en tant prestataire administrative du CERC.

François PIQUEMAL présente un état des lieux à l'ensemble des membres élus du bureau suite à la réception de ce courrier ainsi que l'ordre du jour de la réunion de bureau qui mentionne l'embauche d'un permanent au CERC.

Plusieurs points essentiels aux dossiers sont mis en avant :

- Monsieur Claude COTTET a rédigé une note technique reprenant les statuts du CERC. Il est mentionné suivant l'article 14 des statuts « Sur proposition du Président, le Conseil d'Administration décide du recrutement des personnels... »; cette décision n'est donc pas du ressort du bureau.

- La légitimité de l'actuel Président du CERC est abordée suite à réception du courrier de Monsieur Emmanuel LAGARDE, Président de la Société des Courses de LIGNIERES. Monsieur BODARD, n'appartient à ce jour à aucun collègue.

- L'embauche d'un nouveau permanent au CERC doit avoir lieu lors du prochain conseil d'administration.

- Lors de la réunion élargie du CERC du 9 Octobre dernier, l'ensemble des élus ont unanimement pris conscience des difficultés occasionnées par le travail d'un permanent salarié isolé. Il a été approuvé à l'unanimité par les élus du CERC, présents, le fait qu'il était devenu nécessaire et incontournable de rassembler, à LAMOTTE-BEUVRON, les bureaux du CERC et du CRECVL. Cette solution permettra, d'une part, d'alléger et simplifier les échanges entre les collègues du CERC et, d'autre part, de ne pas centraliser toutes les données administratives de l'association par une seule personne salariée qui, en cas de départ, occasionne de réelles difficultés de passation et de récupération des dossiers.

- Le Conseil Régional, nous a clairement indiqué que la région ne pourra prétendre à aucun engagement une fois le CAP en cours terminé et la signature du prochain CAP FILIERE.

- Les membres élus du bureau proposent que cette embauche soit réalisée en contrat aidé permettant, d'une part, de remédier aux carences administratives présentes et, d'autre part, de limiter les engagements de notre association face aux incertitudes de nos financeurs.

- Le CRECVL n'acceptera en aucun cas d'avoir un contrat aidé à LAMOTTE-BEUVRON et un Chargé de Mission non basé sur le même lieu.

- Il est demandé que soit proposé au CERC d'avancer la date de l'assemblée générale afin de pouvoir clarifier la situation.

François PIQUEMAL et Jean-François de MIEULLE sont chargés de présenter cette position lors de la prochaine réunion de bureau du CERC.

L'ensemble des élus approuve ces propositions.

3. Questions diverses.

Il est demandé que soit ajouté dans le prochain Cheval ÔCentre du mois de janvier :

- les listes des Championnats Régionaux.
- La suite des résultats des Championnats de France
- La nomination des officiels de compétition et correspondants régionaux

La réunion est levée à 12h00



Comité Régional d'Equitation
Centre Val de Loire